

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE DES HAUTS DE France 2025

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting des Hauts de France
Organise avec le concours de la FFSA
Le Championnat de Ligue de Karting des Hauts de France

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.



Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves sur une période allant de Mars à Octobre et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du Règlement Sportif et technique FFSA sans dérogation.

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting. Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.



LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
23 MARS 2025	OSTRICOURT	METROPOLE
12-13 AVRIL 2025	ABBEVILLE	ABBEVILLE SOMME KARTING
17-18 MAI 2025	ANNEVILLE	SAINT QUENTIN HAUTE PICARDIE
20-21 SEPTEMBRE 2025	DOUVRIN	DOUVRIN
12 OCTOBRE	OSTRICOURT	METROPOLE

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : Des essais libres officiels, des essais qualificatifs, une ou des Manches qualificatives, les positions au départ seront déterminées par les essais qualificatifs, une Super Manche, les positions au départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par le cumul de la ou des manches qualificatives et de la super manche.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	<u>Temps de Course</u>
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini 60</u>	8' + 1 Tour
	Autres catégories	10' + 1 Tour
Super Manche	<u>Mini 60</u>	10' + 1 Tour
	Autres catégories	12' + 1 Tour
Finale	<u>Mini 60</u>	12' + 1 Tour
	Autres catégories	15' + 1 Tour

CLASSEMENT

7a) Classement journée :

Le classement à l'issue des essais qualificatifs déterminera la position de départ pour les manches qualificatives (en cas d'ex-aequo le 2^{ème} meilleur temps sera pris en compte).

Le cumul des 2 manches qualificatives donnera la position de départ de la Super Manche.

Les points attribués lors de chaque manche qualificative seront :

1er 50, 2ème 44, 3ème 41, 4e 38, 5e 36, 6e 34, 7e 32, 8e 30, 9e 28, 10e 27, 11e 26, 12e 25, 13e 24, 14e 23, 15e 22, 16e 21, 17e 20, 18e 19, 19e 18, 20e 17, 21e 16, 22e 15, 23e 14, 24e 13, 25e 12, 26e 11, 27e 10, 28e 9, 29e 8, 30e 7, 31e 6, 32e 5, 33e 4, 34e 3, 35e 2, 36e 1.

Les points attribués lors de chaque Super Manche seront :

1er 90, 2ème 80, 3ème 72, 4e 66, 5e 60, 6e 54, 7e 50, 8e 46, 9e 42, 10e 38, 11e 34, 12e 32, 13e 30, 14e 28, 15e 26, 16e 24, 17e 22, 18e 20, 19e 18, 20e 17, 21e 16, 22e 15, 23e 14, 24e 13, 25e 12, 26e 11, 27e 10, 28e 9, 29e 8, 30e 7, 31e 6, 32e 5, 33e 4, 34e 3, 35e 2, 36e 1.

Le cumul des points marqués lors des 2 manches qualificatives et de la Super Manche fera l'objet d'un classement intermédiaire qui déterminera la position de départ de la Finale. (en cas d'ex-aequo le meilleur temps des essais qualificatifs sera pris en compte)..

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la super manche ou de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

Tout pilote présent, avec son kart, sur la grille de départ dans les délais sera considéré comme partant (Art 2.19 des Prescriptions générales CIK-FIA)

Le classement de la journée sera celui de la Finale.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.



7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

A chaque épreuve le cumul des points des Manches Qualificatives et de la Super Manche et celui de la Finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

*Pour faire partie du classement final du championnat il faut être inscrit aux 5 épreuves .

Le classement final du championnat sera établi en additionnant la totalité des résultats sur les **5 épreuves (Manches qualifs avec super manche et Finale de chaque épreuve)**

***Les points de la quatrième épreuve seront majorés avec un coefficient de 1,5 et arrondis au point supérieur**

***Les points de la dernière épreuve seront doublés.**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2025, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seront classés dans le championnat de Ligue :

- Les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue de karting des hauts de France ou de la Ligue du sport automobile des hauts de France affiliée à la FFSA,
- Les pilotes étrangers remplissant les conditions de l'article 8 du présent règlement



9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.



9h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue **dans un délai maximal de 48 H** après la manifestation.

9i) **Tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique) qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du sport automobile, qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers lors d'une manifestation du championnat de Ligue des Hauts de France ne sera admis à poursuivre sa participation au Championnat de Ligue des Hauts de France que par décision du Comité Directeur.**

KARTS ET MATERIEL ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur* * au choix des ligues (Oui / Non / La ligue se réserve le droit de plomber)
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	Oui
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	Non
Senior Master Gentleman	IAME X30 125 RL Tag ou ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING	Deux	Non
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non

CHÂSSIS – MOTEUR

10b) En catégorie **Mini 60** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur plombé par manifestation

En catégorie **Nationale** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur non plombé par manifestation.

En catégorie **Sénior , Master et Gentleman** . Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs non plombés.

En catégorie **KZ2, KZ2 Master , KZ2 Gentleman et Open**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs non plombés par manifestation.

En catégories **Coupes de Marque**, les règlements 2025 des Coupes de marque seront appliqués.

Pour les catégories ou deux moteurs sont autorisés un même moteur de "secours ou appelé 2^{ème} moteur" pourra être enregistré en commun par plusieurs pilotes.

10c) Pour les catégories **Mini 60 et Nationale**, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Pour toutes les **catégories fédérales et coupes de marque**, en cas de casse avérée du « Cadre » du châssis sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un « Cadre » de secours, mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

10e) Dispositions pour les pneus « slick »

Pour toutes les catégories (Fédérales et Coupes de marque) :

Quel que soit le type d'engagement au championnat (totalité ou en course/ course) les pneumatiques seront fournis par la Ligue. Les engagés qui ne souhaitent pas investir un train de pneus à chaque manifestation ont la possibilité de conserver leur train de pneumatiques de la manifestation précédente. Ils devront le signaler lors de leur inscription.

L'ensemble des pneus « slick » sera vendu, enregistré et géré par la Ligue de karting des Hauts de France.

Lors de chaque manifestation, les pneus « course » enregistrés ne seront utilisés, obligatoirement, qu'à partir des chronos. Ils devront donc être à l'état neuf de livraison du fournisseur (Excepté pour les pilotes qui ont demandé à conserver les pneumatiques de la manifestation précédente).

Leur utilisation est totalement interdite pendant les essais libres et essais officiels.

Pour le Warm-up du dimanche matin l'utilisation de ces pneus sera libre.

Pour les 5 manifestations :



Quel que soit le type d'engagement au championnat (totalité ou en course/ course) les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation,

En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

10f) Dispositions pour les pneus « pluie »

Pour toutes les catégories (fédérales et coupes de marque) à l'exception de la catégorie " Mini 60" les pneus « pluie » seront fournis par les pilotes qui disposeront d'un Train (2 AV et 2 AR) par manifestation du championnat. Ils seront présentés aux commissaires techniques pour leur enregistrement

Tableau récapitulatif à compléter par la ligue organisatrice

			Mini 60	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité		Libre	Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais qualificatifs + manche(s)	PLUIE	Quantité		1train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré
	SLICK	Quantité	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré
Super Manche finales						
Gestion des pneumatiques			Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé
Observations						

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.



Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie Mini 60 : de 500 à 599
- Catégorie Nationale : de 400 à 499
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Master : de 100 à 149
- Catégorie KZ2 Gentleman : de 150 à 199
- Catégorie Sénior : de 200 à 299
- Catégorie Master : de 300 à 349
- Catégorie Gentleman : de 350 à 399
- Catégorie KA100 : de 600 à 699
- Catégorie X30J : de 700 à 799
- Catégorie DD2 : de 800 à 899



CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, d'une ou des Manches Qualificatives, d'une Super Manche et d'une Finale.

13b) Les essais libre officiels se dérouleront :

- le samedi entre 13h30 et 14h30 pour toutes les épreuves organisées sur 2 jour
- Le dimanche entre 08h00 et 09h30 pour les épreuves organisées sur 1 jour
- Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs (**Annulation des trois meilleurs temps des essais qualificatifs**)

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et

mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

13f) Manche(s) qualificative(s)

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :



Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

13g) Les places de départ pour la ou les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (Super Manche et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la Super Manche et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j) Finale : Les places de départ de la finale seront déterminées par le classement à l'issue des **manches qualificatives et de la Super Manche.**

GRILLE DE DÉPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de la Ligue de karting des Hauts de France.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2025 est fixé par la LK HF.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure. En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue **dans un délai maximal de 48 H** après la manifestation(rappel article 8h)

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 03 épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

MEDIA

27) Toute personne souhaitant faire des photos et / ou des films lors des manches du championnat devra présenter son accréditation établie par la FFSA, auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve et devra se présenter à la Direction de course.

En tout état de cause afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des commissaires techniques de l'épreuve pour les parcs), toute personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou une assurance RC professionnelle.

-Paddock

Aucun camping –car ne sera autorisé à stationner à l'intérieur du paddock. Les emplacements seront définis par le gérant du circuit.

Il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur que ce soit thermique ou électrique dans le paddock à l'exception de ceux de l'organisateur ou du personnel du circuit.

De part la structure des paddocks il est demandé de minimiser au maximum la consommation d'électricité fournie par le gérant du circuit. Une surconsommation pouvant entraîner une coupure de courant et priver d'énergie électrique les postes requis pour le bon fonctionnement de la manifestation (chronométrage, gonflage des pneumatiques, technique, etc ...)

L'organisateur ainsi que le gérant du circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Chaque concurrent est responsable de son matériel pendant toute la durée de l'épreuve.

En fin de manifestation chaque participant devra laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un état identique à celui qu'il a trouvé lors de son installation. Il devra d'autre part suivre les instructions du gérant du circuit concernant l'évacuation des pneumatiques usagés et des sacs poubelles.

